



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prime inflation pour les personnes recevant uniquement les IJ CPAM

Question écrite n° 43647

Texte de la question

M. Fabien Di Filippo attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur l'exclusion de la prime inflation de 100 euros des personnes touchées par la maladie et bénéficiant uniquement des indemnités journalières de la CPAM. La prime inflation de 100 euros que le Gouvernement a choisi d'attribuer à 38 millions de Français concerne toutes les personnes de plus de 16 ans qui ont perçu, au titre de la période courant du 1er janvier au 31 octobre 2021, une rémunération inférieure à 26 000 euros brut. Elle s'adresse aux salariés, aux demandeurs d'emploi, aux indépendants, aux retraités, à certaines catégories d'étudiants, aux bénéficiaires de minima sociaux ou de l'allocation aux adultes handicapés. Elle est versée par Pôle emploi aux personnes qui sont bénéficiaires du chômage et par l'employeur aux personnes liées par un contrat de travail. Au regard de l'assurance maladie, tous les bénéficiaires d'une pension d'invalidité de travailleur salarié ou de travailleur indépendant ou encore d'une allocation amiante peuvent percevoir cette prime. Pour les assurés en arrêt maladie au mois d'octobre 2021, l'indemnité a été versée par l'employeur lorsque l'assuré était sous contrat et par le Pôle emploi lorsque l'assuré n'était plus sous contrat. Une catégorie de personnes évoluant pourtant souvent dans une grande précarité a été oubliée : il s'agit des personnes tombées malades pendant le chômage et n'étant donc plus ni salariées, ni allocataires de Pôle emploi, certaines étant touchées par des affections de longue durée et vivant uniquement avec les indemnités journalières versées par la CPAM. Au vu des difficultés financières qu'elles peuvent rencontrer en raison de leurs faibles ressources et de la hausse généralisée des prix et de l'impossibilité pour elles d'accéder à de nouvelles sources de revenus, il serait pourtant juste que ces personnes puissent elles aussi bénéficier de cette prime inflation. Il lui demande quelles mesures il compte prendre afin qu'une aide spécifique puisse également être apportée aux personnes touchées par la maladie qui n'ont ni employeur, ni allocations chômage.

Données clés

Auteur : [M. Fabien Di Filippo](#)

Circonscription : Moselle (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43647

Rubrique : Pouvoir d'achat

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 janvier 2022](#), page 257

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)